

## Index égalité Femmes-Hommes

Conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, **CLIMEX** publie le résultat de son index égalité femmes-hommes pour l'année 2021.

Cet index est noté sur 100 points. Il permet de mesurer les éventuels écarts entre les femmes et les hommes afin de faire progresser l'égalité Femme – Hommes dans l'entreprise.

Pour ce faire, nous avons classé les salariés par catégories socio-professionnelles : employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres.

La note ainsi obtenue par CLIMEX est la suivante :

**87/100 points**

Cette note est supérieure à la note minimale requise (75 points). Cela étant, dans une volonté d'amélioration continue, CLIMEX s'engage à poursuivre ses actions visant à diminuer les écarts constatés entre femmes et hommes.

Voici le détail des résultats obtenus par indicateur :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 39 / 40 points ;
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 35 / 35 points ;
- Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable car aucune salariée n'est revenue de congé maternité sur la période ;
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0 / 10 points.

**Résultat total : 74 sur 85 points maximum soit 87 sur 100 points.**